



Maintien des indemnités journalières longue maladie

Par **kittypaint67**, le **18/06/2009** à **22:20**

Bonsoir !

Vue l'efficacité de vos réponses de la dernière fois, je me permets de vous reposer une nouvelle question...

Il s'agit de ma mère. Elle est en arrêt maladie depuis le 19 avril 2008, et donc en longue maladie maintenant.

Jusqu'ici, la cpam a refusé de verser toute indemnité journalière, prétextant que le nombre d'heures travaillées mensuellement étaient insuffisantes. C'était donc une mutuelle de l'employeur qui lui versait un petit quelque chose.

Mais depuis avril, elle n'a plus rien reçu, et en se renseignant, cette mutuelle lui a répondu que l'employeur avait fait avec elle un contrat de 365 jours, passé donc depuis avril.

Trouvez-vous cela normal ? N'y a-t-il rien à faire ?

Merci d'avance de vos réponses...